RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 15034
Numéro SIREN : 589 803 261
Nom ou dénomination : TECHNIP

Ce dépôt a été enregistré le 23/12/2016 sous le numéro de dépôt 127251

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 23-12-2016

N° DE DEPOT : 2016R127251

N° GESTION : 2010B15034

N° SIREN : 589803261

DENOMINATION : TECHNIP

ADRESSE : 89 AVENUE DE LA GRANDE ARMEE 75116 PARIS

DATE D'ACTE : 28-04-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes suppléant

Extrait certifié conforme à
l'original, le 28.04.2016

Thierry Pilenko
Président Directeur Général

TECHNIP
Société Anonyme au capital de 90 756 779,05 €
Siège social : 89 avenue de la Grande Armée
75116 PARIS
RCS Paris 589 803 261

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 AVRIL 2016

PROCES VERBAL - Extrait

L'an deux mille seize,

le 28 avril à 15 heures,

les actionnaires de TECHNIP, société anonyme au capital de 90 756 779,05 euros, divisé en 119 025 284 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, dans la Salle Wagram, 39-41 avenue de Wagram 75017 Paris, sur convocation du Conseil d'Administration, suivant avis préalable paru dans le BALO du 16 mars 2016 et avis de convocation paru dans les « Petites Affiches » et au BALO, en date du 8 avril 2016, ainsi que par lettre adressée le 8 avril 2016 à tous les titulaires d'actions nominatives à cette date.

Une feuille de présence a été établie, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. Thierry PILENKO, Président du Conseil d'Administration.

MM. Eric LEFEBVRE et Didier HOUSSIN les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Patrick PICARD est désigné comme secrétaire.

Le tout conformément à l'article 23 des statuts.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les 1 156 actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent 56 126 053 actions, donnant droit à 66 444 034 voix, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que M. GOUDARD représentant le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT et AUTRES et M. Edouard DEMARCQ, représentant le cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoqués, sont présents.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

(…)

Douzième résolution

Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Jean-Christophe GEORGHIOU en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Yves NICOLAS dont le mandat est arrivé à échéance au cours de la présente Assemblée, pour une durée de six exercices, ses fonctions venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée par 64 452 725 voix pour, 1 960 460 voix contre et 32 734 abstentions.

(…)

Vingt-troisième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées mixtes, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal aux fins d'effectuer ou faire effectuer toutes formalités légales de dépôt, de publicité et autres.

Fin de l'extrait.